

**N'oublions pas** que tous les Canadiens ont le devoir d'encourager la littérature nationale et que c'est être patriote que de déboursier quelques dollars par an dans ce but. La Librairie Nationale, Casimir Hébert, 200 rue St-Denis, Montréal, est la seule librairie au Canada s'occupant exclusivement des oeuvres du terroir. Elle mérite l'encouragement de tous et compte que ses efforts pour la diffusion des oeuvres canadiennes trouveront un écho dans notre coeur et que notre patriotisme se traduira par une commande. Demander un catalogue. **LIBRAIRIE NATIONALE, CASIMIR HEBERT, directeur, 200 RUE ST-DENIS, Montréal.**

## Librairie Nationale

200 Rue ST-DENIS

Coin Ste-Catherine, MONTREAL

## Casimir Hébert

Libraire Expert, Editeur,  
Commissionnaire.

### Vient de paraître:

**DOUCET (Louis-Joseph).**— La Chanson du Passant.—Poésies canadiennes, 1 vol. in 8 de 112 pp. Prix: 0.60, franco par la poste: 0.67.

C'est le premier volume publié par la Librairie Nationale et voici l'appréciation qu'en fait un poète déjà connu:

"Dès son premier livre de vers, M. Louis-Joseph Doucet se révèle un des meilleurs poètes de chez nous. "La Chanson du Passant" est une page d'art franchement originale ajoutée à la jeune littérature canadienne."

(ALBERT FERLAND de l'Ecole littéraire de Montréal).

## CONSULTATIONS GRATUITES

GUERISONS PRODIGIEUSES SONT OBTENUES TOUS LES JOURS  
AVEC L'AIDE DES TRAITEMENTS DE

### MADAME D. BEAUDIN, 10 ANNEES D'EXPERIENCE

Ces remèdes ne contiennent pas de poisons, et leur efficacité surprenante a été reconnue par un grand nombre de personnes qui ont eu l'avantage de suivre un traitement quelconque, spécialement maladies des femmes.

Nous nous faisons un devoir d'examiner scrupuleusement chaque cas qui nous est soumis avant d'administrer le traitement qui lui convient et nous voulons qu'il soit bien entendu que pour aucune considération nous n'entreprenons un malade si nous n'avons pas la certitude de le guérir. Voici une liste des maladies que nous traitons avec succès:

LA DYSPÉPSIE, LA CONSTIPATION, LA FAIBLESSE DU SANG, LES CANCERS, LES TUMEURS, LE RETOUR DE L'AGE, LES MALADIES VENERIENNES, LES BOUTONS AU VISAGE, LA PARALYSIE, L'ECZEMA, LES HEMORROIDES, LE VER SOLITAIRE, LES VERS, L'ASTHME, LA BRONCHITE, LE DIABETE, LE CATARRHE, LA CONSOMPTION, LA COQUELUCHE, LE RHUMATISME. LES MAUX DE REINS ET DE LA VESSIE, L'HYDROPIE, Etc., Etc., Etc.

### MADAME D. BEAUDIN,

862, RUE CADIEUX,

Pres de l'Avenue Duluth.

MONTREAL

AVIS—Sur demande nous fournirons des certificats de personnes ayant été guéries radicalement par nos traitements.

## FLEURS FRAICHES

Reçues tous les jours chez

## ED. LAFOND

Le Fleuriste des Théâtres

409, Rue Ste-Catherine Est

Tout ouvrage exécuté à prix modérés. Tel. Bell Est 1949

## LE PACIFIQUE CANADIEN

Les trains partent de Montréal  
DE LA GARE WINDSOR

BOSTON, LOWELL, a9.00 a.m., a7.45 p.m.  
PORTLAND OLD ORCHARD b 9.00 a.m., a7.45 p.m.  
TORONTO, CHICAGO, b9.05 a.m. a10.00 p.m.  
OTTAWA, b8.35 a.m., a10.10 a.m., c8.55 a.m., b4.00 p.m., a9.50 p.m., a10.15 p.m.  
SHERBROOKE, b8.30 a.m., (I) 1.25 p.m. b4.30 p.m. d7.25 p.m.  
HALIFAX, ST. JOHN N. B., d7.25 p.m.  
ST. PAUL, MINNEAPOLIS, a9.55 p.m.  
WINNIPEG, VANCOUVER, a10.10 a.m. & 10.15 p.m.

DE LA GARE VIGER

QUÉBEC, b8.55 a.m., a 2 p.m., a11.30 p.m.  
TROIS-RIVIERES, a8.55 a.m., a 2.00 p.m., b5.50 p.m., a 11.30 p.m.  
SHAWINIGAN FALLS, b4.00 p.m.  
OTTAWA, b8.30 a.m., b6.10 p.m.  
JOLIETTE, b8.20 a.m., 8.55 a.m., (I) 2.20 p.m., b5.00 p.m.  
ST-GABRIEL, b8.55 a.m., (I) 2.20 p.m. b5.00 p.m.  
STE-AGATHE, a8.45 a.m., c9.30 a.m., (I) 1.00 p.m., (I) 1.40 p.m. b4.00 p.m. 5.35 p.m.  
NOMININGUE, R 8.45 a.m., c9.30 a.m., (I) 1.00 p.m. b4.00 p.m.  
(a) Quotidien, (b) Quotidien, excepté les Dimanches,  
(c) Dimanche seulement, (d) Quotidien excepté le samedi.  
(I) Samedi seulement, (R) Lundi, mercredi et vendredi

A.-E. LALANDE, agent des passagers pour la ville  
Bureau des billets de la ville, 129, rue St-Jacques, voisin du  
Bureau de Poste, Montréal

BILLETS DE PASSAGE SUR STEAMERS

## Synopsis des Reglements concernant les Homestead du Nord-Ouest Canadien

**TOUTE** section de nombre pair des terrains de la Puissance au Manitoba, ou des Provinces du Nord-Ouest, excepté les lots 8 et 26, non réservés, pourra être prise comme homestead par toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans sur un espace d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

La demande d'entrée pour homestead doit être faite personnellement au bureau de l'agent local ou du sous-agent. Néanmoins, une entrée par procurateur peut être faite dans certaines conditions par le père, mère, fils, fille, frère ou sœur du futur colon.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous:

(1) Une résidence de six mois ou moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le même colon a feu et lieu sur la terre qu'il possède d'une étendue de pas moins de 80 acres dans les environs de son homestead, les conditions de cet acte quant à la résidence, pourront être remplies par le fait de résider sur le dit terrain. Un co-propriétaire en terrain ne sera pas tenu à cette formalité.

(3) Si le père — ou la mère si le père est décédé — de toute personne, qui est illégitime pour faire l'entrée d'un homestead d'après la teneur de cet acte, demeure sur une ferme d'une étendue de pas moins de 80 acres dans le voisinage du terrain entré pour la dite personne comme homestead, les conditions de cet acte quant au lieu de résidence, avant d'obtenir la patente, pourront être remplies par le fait que cette personne habitera avec le père ou la mère.

(4) Le mot "voisinage" des deux précédents paragraphes, veut dire pas plus de neuf milles en ligne directe, exclusivement des largeurs allouées aux routes croissantes dans l'arpentage.

(5) Un propriétaire d'homestead, désireux de remplir ses devoirs de résident en concordance avec les articles ci-dessus, pendant qu'il habite avec des parents sur une ferme lui appartenant, devra notifier l'Agent du District de cette intention.

Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

W. W. CORRY,

Sous-ministre de l'Intérieur

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée

— LES —

## Capsules Cresobene

Si tout le monde connaissait bien la valeur thérapeutique des Capsules Cresobene, leur extraordinaire puissance préventive et curative et les services qu'elles peuvent rendre, par les temps humides et froids, à tous ceux qui ont les bronches sensibles et délicates, on n'hésiterait pas à en avoir toujours un flacon dans sa poche. Quelques-uns de ces capsules suffisent à arrêter les rhumes, les bronchites et toutes les affections des voies respiratoires.

Les CAPSULES CRESOBENE constituent un remède de premier ordre, un médicament très actif dont les vertus curatives, constatées dans tous les cas de rhumes, bronchites, catarrhe, asthme, irritation de poitrine, etc., réussissent à guérir les toux les plus opiniâtres et se montrent efficaces là où tous les autres remèdes ont échoué.

Les Capsules Cresobene sont en vente dans toutes les pharmacies. Prix 50c le flacon. Dépositaire général: Pharmacie Décarry, coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, Montréal.

(No. 1)